

AFFAIRE N° 5

CESSION A LA VILLE de Saint-Denis du Collecteur des eaux usées du Centre Hospitalier (après avis de la Commission Administrative dudit Centre)

Le Maire donne lecture de la lettre du Directeur du Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon, en date du 19 Novembre 1960.

J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli, en double exemplaire et après approbation préfectorale, un extrait des délibérations de la Commission Administrative du Centre Hospitalier Départemental, se rapportant à la cession à la Ville de Saint-Denis, du collecteur des eaux usées du Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon.

Je vous serais obligé de vouloir bien m'accuser réception de cet envoi

Le Directeur,

Signé: P. RAPHANEL.

LE MAIRE. - Le Conseil Municipal a, lors d'une précédente séance, refusé la prise en charge du collecteur d'égout parce que la Commission Administrative ne s'était pas encore prononcée sur cette question d'une manière complète et définitive.

En Décembre 1960, elle a donné cet accord nous devons en conséquence lui donner satisfaction.

*St-Denis le 25 nov 1960
Pr. le Maire et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé - Bobette*